

Editorial

Vers une modernisation respectant les concepts de prudence, de sincérité économique et de bonne foi

Deux mille membres, stagiaires et personnalités éminentes du monde économique et judiciaire ont participé à la 18e assemblée générale rehaussée de la présence de Madame la Ministre des Affaires économiques, Fientje MOERMAN, le 17 avril 2004 à l'Auditorium 2000 des Palais du Heysel à Bruxelles.

Au cours de cette A.G., s'est déroulée l'élection d'un nouveau Conseil de l'Institut pour les trois prochaines années. Dans sa composition, le nouveau Conseil comporte, de manière équilibrée, des représentants des experts-comptables, des conseils fiscaux, ambassadeurs des petits et moyens cabinets et grands cabinets de l'expertise comptable et du conseil fiscal.

Je remercie les confrères qui ont témoigné leur confiance aux membres de la nouvelle équipe du conseil qui ont souscrit au programme que j'ai développé et qui permettra, dans son application, de renforcer l'image de la profession d'expert-comptable et de conseil fiscal dans le respect des autres professions économiques, que sont les comptables et les réviseurs d'entreprises.

Les lignes de force de notre action devront permettre d'affiner la profession d'expert-comptable et de conseil fiscal dans une plus grande cohérence



Gérard Delvaux
Président

de perception de la valeur ajoutée que peut apporter chaque profession dans le monde économique et financier des grandes, petites et très petites entreprises, qui sont le tissu même du développement de notre économie nationale.

Chaque membre du Conseil s'attardera à faire mieux connaître le rôle essentiel et indispensable de l'expert-comptable et du conseil fiscal internes au sein des entreprises.

Une meilleure communication avec les décideurs économiques et financiers sera développée, et nous renforcerons également les contacts avec le monde politique, afin de lui suggérer des orientations pour chaque profession permettant de contribuer de manière efficace et active à l'intérêt général.

Dans ce contexte, le dialogue sera poursuivi avec d'autres professions libérales complémentaires à nos missions, comme les notaires et les avocats.

Les années futures seront essentielles pour la profession d'expert-comptable et de conseil fiscal, dans le cadre de l'harmonisation indispensable des référentiels comptables dans le contexte international de la construction de l'Europe.

Nous devons être attentifs aux buts poursuivis et aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser les modifications à notre droit comptable.

Ceci doit aller vers une modernisation respectant les concepts de prudence, de sincérité économique et de bonne foi, sans créer de coût supplémentaire démesuré pour les petites et moyennes entreprises. C'est ainsi qu'il est nécessaire pour l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux de mieux se positionner au niveau international et d'également faire valoir notre situation centrale européenne, malgré la dimension de notre pays, par rapport aux autres pays de la Communauté. L'action que je compte mener avec l'équipe désignée durant le mandat de trois ans sera une action d'ouverture et de respect vis-à-vis des autres professions du chiffre, que sont les comptables et les réviseurs d'entreprises.

Je souhaite aboutir rapidement à des développements communs de certains services pour nos

Les conditions de première année de stage étudiées entre les experts-comptables et les réviseurs d'entreprises seront poursuivies.

La Commission de stage de notre Institut est certes une des commissions les plus importantes. Elle veillera à préserver un équilibre entre les professionnels du terrain et du monde académique.

Les associations professionnelles, qui sont un relais décentralisé essentiel entre l'Institut et ses membres, continueront comme par le passé leur rôle de formation permanente, mais devront également jouer un rôle accru d'assistance vis-à-vis des stagiaires. Elles devront également être le lien privilégié entre leurs membres et l'Institut, afin de faire valoir les suggestions indispensables qui permettront de faire évoluer nos professions d'expert-comptable et de conseil fiscal.

Enfin, après dix années d'expérience, il est indispensable de réorienter le contrôle confraternel dans ses aspects préventifs plutôt que répressifs. C'est ainsi que la Commission de surveillance pourrait évoluer vers une dénomination plus adéquate de Commission d'accompagnement et de surveillance.

L'indépendance doit rester plus que jamais la pierre angulaire de notre profession.

membres. Ceci permettra indiscutablement de diminuer certains coûts de structure pour chaque institut et d'atteindre un meilleur niveau de renseignements efficaces à diffuser à nos professionnels respectifs. Nous sensibiliserons ainsi les membres de nos instituts à une plus grande implication personnelle dans des commissions d'études qui seront mises en commun avec l'IRE et l'IPCF.

Il est indiscutable qu'une meilleure perception de nos professions en fonction de leurs spécificités permettra au public de mieux se retrouver dans le meilleur choix à faire du professionnel en fonction du problème posé.

L'ouverture vis-à-vis du monde économique et financier en collaboration avec les autres professions économiques permettra à nos experts-comptables et conseils fiscaux de prendre une place prépondérante et incontournable dans le développement de nos entreprises. L'indépendance devra cependant rester plus que jamais la pierre angulaire de notre profession, et nous pourrons certes jouer des rôles importants dans le cadre du corporate governance.

Mais nous devons rester pour nos entreprises les conseillers légaux et privilégiés nécessaires à leur développement économique.¶